

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
séance du 11/02/2019

L'an 2019 et le 11 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire.

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Absents	Pouvoir à / Observations
BISOT Nadia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROSSARD Julina	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DANEDE Laurent, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FILLATRAUD Jean-Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GENTET Frédéric, 2 ^{ème} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrivé à 19h25
JOUBERT Corinne, 4 ^{ème} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LUCAS Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MORAIN Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
PAPON Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PAYRAUDEAU Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
ROUHAUD Henri, 1 ^{er} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Date de la convocation : 04/02/2019

Date d'affichage : 04/02/2019

Secrétaire de Séance : M. ROUHAUD Henri

ORDRE DU JOUR

- A** Renouvellement des contrats BERGER LEVRAULT
- B** Révision des loyers 2019
- C** Projet Eolien Coulgens - Val de Bonnieure – Aussac Vadalle :
 - Avis enquête publique
- D** 6232 – Fêtes et Cérémonies : Délibération Générale
- E** Voirie de L'école et Abords :
 - Demandes de subventions ETAT et DEPARTEMENT
- F** Questions diverses

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 3 décembre 2018, s'il n'y a pas de remarques.

Votants : ...	9
- dont « pour » :	8
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	1

Réf 2019001 : Renouvellement des contrats BERGER LEVRAULT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services n° 2019.01.0195.08.000.M00.000728, qui doit être renouvelé pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat avec la Société SEGILOG qui donne une entière satisfaction et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat.

Le montant de la prestation s'élève à 6453€ H.T. sur trois ans pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et de 717€ H.T. pour la maintenance et la formation soit:

- en 2019 : 2390€ H.T.
- en 2020 : 2390€ H.T.
- en 2021 : 2390€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de renouveler le contrat avec la Société SEGILOG,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat.

Votants : ...	9
- dont « pour » :	9
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

réf 2019002 : Révision des loyers 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, chaque année, la commune peut réviser ses tarifs de location de ses logements suivant l'indice de Référence de Loyers. Le montant des loyers perçus par la commune pour ses logements est précisé dans le tableau suivant :

Adresse	Loyer	Charges	Total
48 route de Paris	399.13€	67.50€	466.63€
48 bis route de Paris	450.00€	20.00€	470.00€
37 route de Paris	420.00€	30.00€	450.00€

En raison de la conjoncture économique et les difficultés de certains habitants de la commune à financer leur logement, et parce que les logements n'ont pas fait l'objet de travaux de rénovation récents, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs de location des logements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le maintien des montants des loyers des bâtiments communaux pour l'année 2019.

Votants : ...	9
- dont « pour » :	9
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

réf 2019003 : Projet Eolien Coulgens - Val de Bonnieure – Aussac Vadalle : Avis enquête publique

Monsieur le maire informe qu'une enquête publique est ouverte depuis le 5 février, et jusqu'au 9 mars. Cette enquête publique concerne la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société PARC EOLIEN DE COULGENS SAINT ANGEAU sise tout B, 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX, pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de COULGENS, VAL DE BONNIEURE et AUSSAC VADALLE.

Une partie du territoire de notre commune étant comprise dans le périmètre des 6 kilomètres, nous devons procéder à l'affichage d'un avis d'enquête publique, mais aussi donner un avis.

Monsieur le Maire informe que les communes concernées vont émettre un avis et il demande au Conseil Municipal d'en faire de même.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de COULGENS, VAL DE BONNIEURE et AUSSAC VADALLE.

Votants : ...	9
- dont « pour » :	8
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	1

réf 2019004 : 6232 – Fêtes et Cérémonies : Délibération Générale

Monsieur le Maire expose qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- Les manifestations culturelles, locations de matériel ;
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

Oùï l'exposé :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.

Votants : ...	9
- dont « pour » :	7
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	2

réf 2019005 : Voirie de L'école et Abords : Demandes de subventions ETAT et DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le programme de travaux de l'école au cours de la séance du 27 février 2017.

Le plan de financement a été approuvé et les subventions sollicitées pour ce programme.

Une deuxième tranche de travaux doit être réalisée pour les voiries et les abords extérieurs de l'école : VRD, voirie pour le bus, stationnement, gestion des eaux pluviales, mais aussi le matériel de la cantine scolaire.

Le montant des travaux est estimé à :

- 100 000 € HT pour les voiries et aménagements extérieurs sur le site de l'école
- 100 000 € HT pour les voiries, aménagements et eaux pluviales de l'accès extérieur à l'école.
- 35 000 € HT pour les équipements et matériels de la cuisine

Soit un total de 235 000 € HT

Le plan de financement est présenté dans un tableau en annexe.

Les travaux seront réalisés au 1er semestre 2020.

Monsieur le Maire demande d'approuver le programme des travaux et de l'autoriser à solliciter les financements et les subventions et à lancer le marché de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le programme de travaux
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les financements et les subventions.

ANNEXE 1

EXERCICE 2019

PLAN DE FINANCEMENT

Catégorie d'opération : Equipements publics

Maitre d'ouvrage : Commune de TOURRIERS

Projet présenté : Réhabilitation de l'Ecole - Tranche 2

Coût de l'opération estimé H.T. : 235 000€

Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE H.T.	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE
ETAT	235 000€	40%	94 000€	
DEPARTEMENT	70 000€	20%	14 000€	
REGION				
EUROPE				
Autofinancement : - Emprunt				

- Fonds Propres			127 000€	
Autres Partenaires				
TOTAL	235 000€		235 000€	

Votants : ...	9
- dont « pour » :	8
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	1

Questions diverses :

- Dates des prochains conseils municipaux : 25 mars 2019
8 avril 2019
6 mai 2019
17 juin 2019
23 septembre 2019
4 novembre 2019
16 décembre 2019
- Future boulangerie : les travaux de fondations ont commencé. RDV avec l'ADA pour valider les emplacements des stationnements
- Délibération n°2018053 Sécurité RD910 Entrée sud de Tourriers : Les services du Département étudient la demande... à suivre
- Projet de l'Ecole : le marché a été lancé. Monsieur le Maire fait un point sur la remise des offres, les lots infructueux vont être relancés.
- Mise en place de réunions d'échange avec les institutrices, Nadia Bisot et les agents
- Commission « menu » : le 7 mars 2019
- Commission « Subventions Finances » a commencé à travailler le 4 février sur les CA
- Bail du Bar Restaurant : 2 jeunes sont en attente de leur emprunt pour racheter le matériel et pour signer le bail commercial
- L'épicerie est reprise. Réouverture début mars
- Chemin du Hérisson : un schéma des stationnements des familles a été réalisé. Un travail va suivre pour trouver des terrains pour le stationnement des gens du voyage
- Prochain conseil, il faudra trancher pour une solution sur les enrochements du terrain de Foot
- Chemin de Randonnée : Travail en cours, avec le Département et la CDC, pour que Tourriers ait son chemin
- PLUi : le diagnostic est pratiquement terminé, information sur les différentes réunions
- Zone d'activité « Les Coteaux » : LIDL et BREGER souhaitent s'agrandir
- Prochaines élections municipales : Laurent DANEDE va peut-être se représenter et il invite les conseillers municipaux à venir, s'ils le désirent, sur sa liste. Intervention de Bruno Lucas, qui ne comprend pas la démarche.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 20 h10.